

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT MIXTE du SCOT SAMBRE AVESNOIS

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL**

SEANCE du Lundi 28 Mars 2022

Date de la convocation : 21 Mars 2022

L'an 2022, le vingt huit mars à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Tertiaire Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe sur la convocation de son Président Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

- Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 39
- Nombre de présents : 16
- Nombre de votants : 19

(Fonctionnement dérogatoire des organes délibérants en période Covid-19 : le quorum passe à un tiers et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un).

DELIBERATION n° 22-14- REFERENCE : SP/CM

OBJET : Demande de subventions pour le financement d'une stratégie de développement du covoiturage à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe auprès de l'ADEME et du Conseil Régional Hauts-de-France



EPCI	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
Agglo Maubeuge Val de Sambre (21)		Bernard	BAUDOUX	Arnaud	BEAUQUEL
	P	Alain	BOUILLIEZ	Grégory	BELAZIZ
	P	Pascal	CHABOT	Emmanuelle	DELABRE
		Benoît	COURTIN	Thierry	DEPARIS
		Arnaud	DECAGNY	Claude	DUPONT
	P	Serge	GUILLAUME	Jean	DURIEUX
		Michel	HANNECART	Michel	DUVEAUX
		Fatiha	KACIMI	Hugo	GEORGES
		Nicolas	LEBLANC	Jacques	LAMQUET
		Patrick	LEDUC	Jean-Pierre	LEBLANC
		Thérèse	PECHER	Michel	LEFEBVRE
	P	Fabrice	PIETTE	Marjorie	MAHIEUX
		Thomas	PIETTE	Jean-Claude	MARET
		Marie-Pierre	ROPITAL	Claude	MENISSEZ
		Ghislain	ROSIER	Patrick	MOULART
	P	Benjamin	SAINT-HUILE	Alexandre	PAREE
	P	Lucien	SERPILLON	Vincent	PETIT
		Jacques	THURETTE	Brigitte	RASSCHAERT
		Sylvie	TOURNAY	P Jean-Louis	SIMON
	Didier	WILLOT	Grazielle	VANBELLE	
	Stéphane	WILMOTTE	David	ZELANI	
CC Cœur de l'Avesnois (5)		Antoine	BADIDI	Sandra	BROGNET
	P	Christine	BASQUIN	Vincent	JUSTICE
	P	Hervé	LASPALAS	Maxime	LOUGUET
		Sébastien	SEGUIN	Claude	ROYAUX
	P	Freddy	THERY	Wilfrid	SALMON
CC du Pays de Mormal (8)		Guislain	CAMBIER	Georges	BROXER
		Francine	CAUCHETEUX	Bertrand	FLAMENT
	P	François	ERLEM	André	FREHAUT
		Alain	GERARD	Benoît	GUIOST
		Marie Sophie	LESNE	Pierrette	GUIOST
	P	Jean Pierre	MAZINGUE	Gautier	MEAUOONE
		Dominique	QUINZIN	René	QUINZIN
	P	Anthony	VIENNE	Didier	ROGEAU
CC Sud Avesnois (5)		Mickaël	HIRAUX	Jean Guy	BERTIN
	P	Sylvain	OXOBY	Patrick	LANDA
		Jean Luc	PERAT	Thierry	REGHEM
	P	Aurélie	PEROT	Amandine	TROCLET
	P	Benoît	WASCAT	Benjamin	WALLERAND

Pouvoirs :

AMVS
CCCA
CCPM

Didier WILLOT à Alain BOUILLIEZ
Sébastien SEGUIN à Benjamin SAINT-HUILE
Francine CAUCHETEUX à Jean Pierre MAZINGUE

Monsieur le Président expose que dans le cadre du PACTE SAT 1, les EPCI de l'arrondissement (CAMVS, CCPM, CCSA, 3CA) avaient répondu conjointement à l'AMI MOBILITÉS lancé par les sous-préfectures d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins en août 2020. Cette candidature portait sur le développement d'une « Stratégie globale de covoiturage sur le territoire et approfondissement d'une ligne de covoiturage en vue d'une expérimentation ». Bien qu'ayant reçu un avis favorable de la part des services de l'Etat, ce projet n'a pas pu être financé.

Qu'aujourd'hui, un AMI intitulé « TENMOD » lancé par FRANCE MOBILITÉS, dont le pré-dépôt d'un dossier de candidature est attendu pour le 31 mars 2022, permettrait de soutenir cette étude. Les projets lauréats de cet AMI pourront faire l'objet d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur maximale de 50 % des coûts éligibles dans la limite d'un montant maximal de 100.000 €.

Qu'afin de permettre au territoire de porter cette étude dans les mêmes conditions financières que celles de l'AMI MOBILITÉS du PACTE SAT 1, le territoire pourrait également bénéficier d'un soutien financier de la Région Hauts-de-France à hauteur de 30% dans le cadre du FRATRI dont le dépôt du dossier est également attendu pour le 31 mars 2022.

Projet :

Le diagnostic aura pour objectif majeur de définir une photographie territoriale du potentiel de covoiturage, mais également d'identifier les zones propices à l'installation d'une aire dédiée, en cohérence avec les réglementations locales en matière d'urbanisme (zonage des plans locaux d'urbanisme intercommunaux). En cas de conclusions favorables, seront étudiés dans cette étude les projets permettant la sensibilisation et le développement de ce mode de mobilité. Il est proposé d'établir un diagnostic sur le potentiel de lignes de covoiturage pour ensuite ajuster les services aux besoins du territoire : analyse des flux de véhicules sur les axes visés, étude de la typologie des conducteurs...

L'étude se déroulera en plusieurs phases :

- **Phase 1** - Appropriation mutuelle des enjeux et initialisation des outils (réunion de lancement, diffusion d'une enquête territoire et mobilité, conférence / ateliers sur le covoiturage, initialisation des outils de covoiturabilité ...)
- **Phase 2** - Première analyse de 5 corridors sélectionnés et définition d'une politique globale de covoiturage (densité de population traversée par le corridor ; nombre d'itinéraires alternatifs, offre de mobilité alternative, implantation des arrêts sur les flux de conducteurs ; pertinence de la cible passagers...)
- **Phase 3** - Identification des lignes et des arrêts potentiels
- **Phase 4** - Evaluation quantitative, choix des modules de service et stratégie de communication
- **Phase 5** - Récapitulatif du projet

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois :

- Vu les statuts du SCoT Sambre Avesnois,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°22-04 du Conseil Syndical du SCoT Sambre Avesnois en date du 21 février 2022 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire,
- Vu la délibération n° 22-10 du Conseil Syndical du SCoT Sambre Avesnois en date du 28 mars 2022 portant approbation du budget de l'exercice 2022 et prévoyant les crédits nécessaires à la prise en charge de cette étude,
- Vu la présentation de cette étude et l'avis favorable obtenu en réunion du bureau du SCoT en date du 28 janvier et 9 mars 2022,
- Vu l'AMI TENMOD Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables »,
- Vu le dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre du FATRI Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle,
- Vu le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'ADEME Hauts-de-France France Mobilités,
- Et sur proposition de M. le Président et de M. le Vice-Président du SCoT en charge des finances,

Considérant :

- que le syndicat Mixte du SCoT qui rayonne à l'échelle des 4 EPCI est adapté au portage de cette étude,
- la nécessité de solliciter les subventions auprès de l'ADEME ainsi que du Conseil Régional Hauts-de-France pour le financement de cette étude et pour l'équilibre du budget de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ainsi que le projet de réalisation de l'étude nécessaire à la définition de la stratégie de développement du covoiturage à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe,
- **DECIDE DE REpondre** à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables »,
- **SOLLICITE** le financement sous forme d'une subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables », à hauteur de 16.772 € soit 50% du montant de l'étude, tel que présenté dans le plan de financement ci-dessous,
- **SOLLICITE** le financement sous forme d'une subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre du FATRI Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle, à hauteur de 10.063.20 € soit 30% du montant de l'étude, tel que présenté dans le plan de financement ci-dessous,

Plan de financement prévisionnel
Demande de subvention auprès de



stratégie de développement du covoiturage à l'échelle de
l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

ADEME France Mobilités AMI TENMOD
CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE - FRATRI



Dépenses	en € T.T.C.	
Etude covoiturage		33 544,00 €
Total		33 544,00 €

Recettes		TTC
Etat - ADEME AMI TENMOD	50%	16 772,00 €
Conseil Régional Hauts-de-France - FRATRI	30%	10 063,20 €
Syndicat Mixte du SCoT	20%	6 708,80 €
Total		33 544,00 €

- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, ainsi que les demandes de subventions tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmis à la Sous-Préfecture le **31 MARS 2022**
Publiée ou notifiée le **31 MARS 2022**
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME


SYNDICAT MIXTE
du SCOT
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

Pour extrait conforme,

Le Président
Benjamin SAINT-HUILE


SYNDICAT MIXTE
du SCOT
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

